

## **Règlement session posters, Journées nationales de l'ANCIC 2023 à La Réunion.**

À l'occasion de ses Journées nationales qui se tiendront à La Réunion du 28 au 29 septembre 2023, l'ANCIC, le REPERE, le REPEMA, le DUMG et le CGEOI organisent un appel à posters pour stimuler et mettre en valeur les travaux de recherche sur les thématiques de la contraception et de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans leurs dimensions scientifiques, médicales, sociales, sciences humaines, de soins et de prise en soin et retours d'expérience des participants.

Des prix des posters les plus remarquables seront distribués sur place.

### **1 – Appel à communication sous forme de posters**

Les participants ou les équipes désirant présenter un poster doivent faire parvenir avant le 15-08-2023, une version électronique en format PDF de leur poster à l'adresse mail : cgeoi974@gmail.com. Le comité de sélection des posters des 25<sup>ème</sup> Journées nationales de l'ANCIC 2023 évaluera les propositions. Une notification d'acceptation, de demande de précisions ou de modifications, ou de refus sera adressée à tous les auteurs de proposition de posters au plus tard le 01-09-2023.

### **2 – Objet du poster**

Le poster peut concerner : un travail de recherche, un retour d'expérience, la présentation d'une méthode ou d'un concept. Le poster devra être rédigé en français.

### **3 – Prix posters**

Chaque participant recevra un certificat de participation pour la présentation de son poster scientifique. Plusieurs Prix seront décernés lors du congrès.

Les prix du comité d'organisation, attribués :

- Le Prix du meilleur poster ; le lauréat se verra offrir un chèque de 150 €
- Le Prix du public, attribué par les participants : les posters seront soumis aux votes des congressistes lors des 25<sup>ème</sup> Journées nationales de l'ANCIC. Le lauréat du Prix coup de cœur du public se verra offrir un chèque de 150 €

### **4 – Instructions aux auteurs, consignes techniques sur le format et l'organisation du poster :**

- Format du poster final : A0 (84,1 x 118,9 cm)
- Orientation : portrait (préférentiellement)
- Marges : (5 cm)
- Police(s) et taille(s) de police(s) adaptées pour la lisibilité
- Définition des images minimum 150-300 dpi
- Format Pdf en supplément

Dans la mesure du possible, les posters reprennent le contexte, l'objectif principal, la méthode, les résultats ou description de l'expérience, les forces, les limites éventuelles et les perspectives ou propositions. Le(s) auteur(s) veilleront à soigner la qualité et la lisibilité du poster (clarté, rédaction, graphisme). Les schémas, photographies,

figures ou tableaux sont conseillés, dans le respect des règles de diffusion d'images, ainsi que les références bibliographiques (pertinentes, en nombre limité et au format Vancouver).

A titre indicatif, les auteurs peuvent se référer aux ressources du site LEPCAM (<https://lepcam.fr/index.php/les-etapes/communication/>), et au site du groupe de travail de la Promotion du développement des compétences informationnelles (PDCI) de l'Université du Québec (<http://ptc.uquebec.ca/affiche/>) pour la création du poster.

Il reviendra à l'auteur d'imprimer à ses frais l'affiche au format A0 et de l'afficher sur un panneau numéroté dans l'espace dédié du lieu du congrès, à partir de 8 heures le jeudi 28 septembre, et jusqu'au vendredi 29 Septembre avant 13 heures. Le matériel pour accrocher le poster au panneau est fourni. Même s'il n'est pas prévu de session dédiée aux commentaires des posters, les auteurs seront libres de prévoir un temps pour commenter de leurs posters à leur convenance durant les Journées nationales de l'ANCIC. Ils seront notamment invités à être présents lors des pauses pour répondre aux questions des participants.

## 5 – Engagement des participants

Le poster respecte les règles éthiques et les règles de diffusion d'images. Cet aspect est sous la responsabilité des auteurs. La déclaration des conflits d'intérêt et les règles éthiques doivent obligatoirement être précisées.

Chaque participant doit confirmer :

- Que le poster soit son propre travail et n'ait pas fait l'objet de plagiat ;
- Si des sources de financement externes ont été obtenues, elles devront être notées sur le poster.
- Lorsqu'un auteur ou un groupe d'auteurs présente(nt) une proposition de communication par poster, il(s) s'engage(nt) à s'inscrire au congrès et à être présent(s) en cas de sélection du poster par le comité d'organisation.

Les lauréats des prix devront également être présents en clôture des Journées nationales de l'ANCIC le vendredi 29 septembre à 17 heures.

## 6 – Modalités de sélection des posters

Le comité d'organisation des Journées nationales de l'ANCIC sera chargé d'évaluer les propositions. La sélection de chaque poster sera décidée en fonction du respect des thèmes proposés et des consignes techniques sur le format et l'organisation du poster. Les critères de notation de la grille fournie en annexe permettront de départager les posters sélectionnés si le nombre de candidatures excède les capacités d'exposition permises par l'organisation des Journées nationales de l'ANCIC.

## 7 – Modalités d'attribution des prix posters

Concernant les prix du comité d'organisation : chaque poster sera évalué par un jury composé de :

- 2 membres du REPERE
- 2 membres de l'ANCIC
- 2 membres du DUMG
- 2 membres du CGEOI

L'évaluation sera faite selon les critères précis de la grille fournie en annexe (structure, scientificité, méthode, originalité, esthétisme, clarté, pertinence, intérêt du thème, contenu, perspectives).

En cas de litige, la décision finale sera prise par la Présidente de l'ANCIC.

Concernant le prix du public : chaque participant au congrès se verra remettre un bulletin de vote (papier ou via une application dédiée) et sera invité à indiquer son choix des trois meilleurs posters (auxquels seront respectivement attribués 1, 2 et 3 points). Les votes seront clôturés le vendredi 29 septembre à 14h. Le dépouillement des bulletins sera effectué par deux membres du comité d'organisation qui comptabiliseront le nombre de points obtenus par chaque poster. Le poster obtenant le maximum de points obtiendra le Prix coup de cœur du public. Les membres du comité d'organisation ne pourront pas concourir aux prix posters.

-

## 8 – Droits de publication

Les auteurs sélectionnés autorisent les organisateurs à diffuser le poster et sa version e-affiche, notamment via les sites internet de l'ANCIC, REPERE, REPEMA, CGEOI et de ses structures locales.

## 9 – Loi « informatique et libertés »

Les organisateurs et les membres du jury s'engagent à respecter la vie privée des candidats et à protéger les données à caractère personnel transmises, nécessaires à la bonne organisation du Prix. Conformément à la loi n°78-17 modifiée, dite « informatique et liberté », les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant, en envoyant une demande à l'adresse suivante : [cgeoi974@gmail.com](mailto:cgeoi974@gmail.com)

## 10 – Litiges et modifications du règlement

L'envoi du dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par le jury. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable par le jury. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet <https://cgeoi.fr/> Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler sans aucune compensation la session poster et les prix posters associés si le nombre de réponses à l'appel à communication est insuffisant (moins de 5) à la date butoir indiquée (14-08-2023). Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Mr Vincent CATAPOULE Directeur CGEOI par email à [cgeoi974@gmail.com](mailto:cgeoi974@gmail.com)

## Annexe : Grille des critères d'évaluation des posters

### **Pertinence du sujet sur l'un des thèmes proposés (pluriprofessionnalité, prévention, exercice professionnel, actualité & engagement)**

- 3 Intéressant
- 2 Faible
- 0 Non pertinent

### **Originalité du sujet**

- 2 Le sujet est original et/ou l'expérience est innovante
- 0 Le sujet n'apporte rien de nouveau

### **Impression globale**

- 3 Donne envie de le regarder, couleurs et graphismes attirants
- 2 Agréable à regarder, choix des couleurs et des graphismes harmonieux
- 1 Peu attractif, donne l'impression d'un bloc ou éventuellement de blocs disjoints, peu d'espaces libres

### **Clarté de l'objectif**

- 3 Objectif clairement énoncé
- 2 Objectif énoncé mais imprécis ou peu clair
- 0 Pas d'objectif énoncé

### **Description de la méthode utilisée (pour le travail de recherche, l'expérience rapportée ou le concept/méthode présenté)**

- 3 Description de la méthode clairement exposée, adaptée à l'objectif
- 2 Description de la méthode, mais imprécis ou peu claire
- 0 Pas de description de la méthode

### **Réponse à l'objectif**

- 1 Les résultats présentés (ou attendus) répondant à l'objectif recherché sont présents
- 0 Les résultats ne répondent pas à l'objectif indiqué

### **Description des résultats**

- 3 Les résultats sont pertinents, clairs, compréhensibles, ciblés et structurés
- 2 La description des résultats est correcte
- 0 Informations principales perdues dans l'ensemble, redondances, ou description inadaptée, utilité des résultats et discussion pour la pratique ou la discipline

### **Le travail et/ou les propositions issues de l'expérience sont concrètement utiles à la discipline et/ou à l'exercice des soins premiers**

- 1 L'utilité est modérée ou limitée

- 0 Absence d'utilité

### **Perspectives**

- 1 Des perspectives ou propositions de continuité du travail sont clairement indiquées